

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 05 Décembre 2017</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>N° CC 343/2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>05 Décembre à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 29 Novembre 2017</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Carine LAVAL, Estelita LACHENAL Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Orlando DOMINGUES, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Stéphane BRUN, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD, Hugues PERROT</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à M. Bernard REVILLON, M. Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Michel BOTERRI, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET</p> <p><b>Absents :</b> Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET remplacée par M. Hugues PERROT, Bruno PENASA remplacé par M. Orlando DOMINGUES</p> <p>Monsieur Louis CHAMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

**Objet : Amortissements concernant le patrimoine des transports scolaires de l'ex CCVU**

Suite à la fusion Communautaire (cf. arrêté préfectoral du 13.12.2016 ref. 2016-0091) les amortissements, relatifs à des biens figurant sur le budget principal de l'ex CCVU au titre des transports scolaires, sont dorénavant imputés au budget annexe transports scolaires de la CCUR.

Il est proposé d'effectuer le transfert de ces biens sur le budget annexe afin de poursuivre l'amortissement commencé et autoriser les écritures d'ordre non budgétaires à être passer

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de transférer les biens relevant des transports scolaires de l'Ex CCVU sur le budget annexe Transports Scolaire de la CCUR.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*